

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

**Délégués présents(es)**

<b>Nombre de délégués</b> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 17
<b>Nombre de voix</b> En exercice : 36 Présentes : 22 Exprimées par pouvoirs : 7 <b>Total (mini 19) : 29</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**2 représentantes du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuses de 2 voix)**

Eliane BARREILLE, Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSEN, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Éric RICHARD, Pascale ROCHAS à Michel ROLLAND.

**Délégués excusés**

Pierre-Yves BOCHATON, Myriam HUGUES

**Invités présents**

Laurent HARO

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Invités excusés**

Evelyne GAUTHIER

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Madame Eliane BARREILLE est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Indemnité aux élus**

Le Président rappelle que, par délibération n° 2017-04-05 du 9 mars 2017, le Bureau Syndical avait décidé que le président et les vice-présidents pourraient percevoir une indemnité correspondant à :

- ◆ 15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour la présidence
- ◆ 7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les vice-présidences

Et ce conformément à l'article D333-15-1 du code de l'Environnement.

Le Président propose aux membres du Bureau de lui allouer une indemnité équivalente à celle des vice-présidents et d'attribuer une indemnité correspondant à 7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au conseiller spécial délégué à la marque Valeur Parc naturel régional.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** que le président, les vice-présidents et le conseiller spécial délégué à la marque Valeur Parc naturel régional pourront percevoir une indemnité correspondant à 7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- **Dit** qu'un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L2123-20-1 du CGCT.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS



**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités pouvant être allouées au Président, aux Vice-présidents et au Conseiller spécial délégué à la marque Valeur Parc naturel régional.**

Fonction	Nom, Prénom	Montant mensuel brut au 11/12/2018	Pourcentage de l'indice brut 1015	Net mensuel au 11/12/2018
Président	AURIAS Claude	270.94 €	7 %	237.08 €
1 <sup>er</sup> Vice-président	BERNARD Sébastien	270.94 €	7 %	237.08 €
2 <sup>ème</sup> Vice-présidente	BAREILLE Eliane	270.94 €	7 %	237.08 €
Vice-président	AARAB Mounir	270.94 €	7 %	237.08 €
Vice-président	BAGARD Marcel	270.94 €	7 %	237.08 €
Vice-président	GUEYTTE Dominique	270.94 €	7 %	237.08 €
Vice-présidente	MOULIN Corinne	270.94 e	7 %	237.08 €
Vice-président	RICHARD Éric	270.94 €	7 %	237.08 €
Vice-président	ROLLAND Michel	270.94 €	7 %	237.08 €
Vice-président	TENOUX Gérard	270.94 €	7 %	237.08 €
Conseiller spécial	LIOTAUD Valéry	270.94 €	7 %	237.08 €